

pouvoir prétendre à un emploi à temps plein par tranche de 1850 élèves, on pourrait prétendre à des heures supplémentaires en fonction du nombre d'élèves, mais aussi de leurs caractéristiques et de leur place dans le cursus scolaire. Un élève de 3^e maternelle, de 1^{re} et de 6^e primaires, ou du 1^{er} degré du secondaire, par exemple, demande plus de travail de la part du

Centre PMS, car il se trouve à l'un des moments-charnières de la scolarité. Actuellement, ces caractéristiques ne sont pas prises en compte dans le calcul des emplois ;

■ réflexion aussi sur l'actualisation du modèle d'organisation de la FCPL (des groupes de travail et des commissions thématiques en lien avec

le métier et l'action des Centres réunissent des agents PMS, des directeurs et des PO, avec un double intérêt : un partage d'expérience enrichissant pour le fonctionnement de chaque Centre, et pour la FCPL, la possibilité d'entendre les besoins et les aspirations des Centres, et donc de mener une action en adéquation avec ceux-ci). ■ **MNL**

CRÉATION DE PLACES

Une proposition budgétairement neutre

Devant l'urgence de création de nouvelles places dans les écoles, en particulier à Bruxelles, la cheffe de groupe cdH au Parlement de la Communauté française Julie de GROOTE a élaboré une proposition de décret visant à élargir les conditions d'accès au Programme prioritaire des travaux. Sa proposition permettrait la création de 2500 nouvelles places chaque année. entrées libres l'a rencontrée.

Votre message : c'est maintenant qu'il faut créer des places, après ce sera trop tard...

Julie de GROOTE : L'urgence absolue, c'est de faire face au choc démographique. Créer des places, c'est donner une table et une chaise à un élève, mais c'est surtout lui construire un avenir ! Et il faut répondre à cette demande maintenant ! À Bruxelles, on doit créer, entre 2010 et 2020, 42 500 places : 9000 dans le maternel, 21 000 dans le primaire, et 12 500 dans le secondaire. Sur ce volume total, on en a à peu près déjà créé – ou programmé – 20 000, et donc il en reste encore 20 000 à créer d'ici 2020 ! Et si l'on prend la dernière étude du SeGEC¹, entre 2020 et 2030, il faudra encore créer 20 800 places supplémentaires...

Votre proposition est neutre, budgétairement...

JdG : Absolument. Aujourd'hui, on a un Programme prioritaire des travaux (PPT) où les créations de places ne sont pas reconnues comme des travaux

prioritaires. Pour le dire très simplement, si une école a un grenier qu'elle voudrait rénover pour y créer des places, elle ne peut pas faire appel à ce programme. Nous proposons donc que, dans des zones sous tension démographique², il y ait la faculté – je souligne, la faculté – de créer des places.

Et ce n'est qu'une partie de l'enveloppe du PPT qui serait utilisée à cet effet...

JdG : Nous avons voulu « immuniser » 19 millions EUR sur les 36 millions disponibles au PPT pour la rénovation. 17 millions pourront donc être affectés annuellement à la création de places.

Le PPT a pour avantage de mieux financer les projets...

JdG : Oui. Aujourd'hui, le libre n'a qu'une capacité d'endettement via le Fonds de garantie, là où les autres réseaux reçoivent du cash pour construire des places. On sait tous que quand on s'endette trop, on arrive au surendettement. Pour cela, toujours

dans le cadre budgétaire existant, nous proposons une réorientation plus importante des montants PPP (Partenariat public-privé) vers le Programme prioritaire des travaux. Concrètement, quand on a abandonné l'idée de partenariat public-privé, on a affecté cette somme à concurrence de 30% dans les travaux prioritaires et à concurrence de 70% dans le Fonds de garantie. Aujourd'hui, le Fonds de garantie montre ses limites : il n'offre qu'une capacité d'endettement, et il ne répond pas nécessairement aux besoins les plus urgents. Du coup, nous proposons de revoir la répartition et de la porter à 50%-50%. Ce glissement permet à nouveau de créer plusieurs centaines de places. En tout, on pourrait ainsi créer 2500 places par an... Ce serait une contribution significative ! ■

INTERVIEW CONRAD VAN DE WERVE

1. Lire **entrées libres** n°80, juin 2013, pp. 4-5 : « Populations scolaires : évolutions à l'horizon 2030 ».

2. Actuellement: Bruxelles, Liège, Neufchâteau, Waremme et Bastogne.



Photo: Conrad van de WERVE